

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 31 AOUT 2020

L'an deux mille vingt, le trente et un août à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Bertrand LEGENDRE, maire.

Présents : BOURGET Patricia, BRUNET Thierry, BUSNEL Didier, DELABARRE Sylviane, DUVAL Sabrina, FELLOUS Frédéric, GAUDAIRE Jean François, JACOB Jean Paul, LEGENDRE Bertrand, LONGCÔTÉ Yves, PASQUER Claudie, VAUDIN Karine.

Excusés : Christophe PERIGNON donne procuration à FELLOUS Frédéric, Valérie MARGUERITTE donne procuration à Bertrand LEGENDRE, Stéphanie ADAM-LECOQ donne procuration à Patricia BOURGET.

Date de convocation : 14 août 2020

Date d'affichage : 14 août 2020

DELABARRE Sylviane a été élue secrétaire.

PERIGNON Christophe a rejoint la séance à 20h19.

2020/40 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES SEANCES DU 30 JUIN ET 7 JUILLET 2020

Conformément à l'article L.2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Les délibérations sont inscrites par ordre de date. Elles sont signées par tous les membres présents à la séance, ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer. »

Les signatures sont donc apposées sur la dernière page du procès-verbal de la séance, après l'ensemble des délibérations.

Les membres du Conseil municipal peuvent intervenir pour une rectification à apporter au procès-verbal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 30 juin 2020 ;
- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2020 ;

2020/41 ACQUISITION TRACTEUR

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser le paiement du tracteur KUBOTA dont la commune a récemment fait l'acquisition auprès de l'Entreprise Rennes motoculture pour un montant de 37000€ TTC.

En effet, la valeur de cet investissement a été intégrée au budget 2020 mais le Conseil municipal doit délibérer pour autoriser le Maire à ordonner des paiements au-dessus de la délégation accordée (maximum 4000€ HT, délibération n°2020-18).

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires au paiement de cette acquisition.

2020/42 GROUPEMENT DE COMMANDE MODERNISATION VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de l'entretien de la voirie communale, le Maire informe le Conseil municipal que le groupement de commande, géré par la ville de Melesse, pour les travaux de voirie et d'assainissement a été renouvelé pour la période 2020-2023.

Par délibération n°2019/56 du 18 septembre 2019, le Conseil municipal a renoncé à intégrer ce groupement de commande. M. le Maire propose au nouveau Conseil municipal d'annuler cette délibération afin de pouvoir réaliser les travaux correspondants dans la limite des 2300€ inscrits dans l'acte d'engagement du marché correspondant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

- **ANNULE** la délibération n°2019/56,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

2020/43 REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE

Dans le cadre de l'entretien de la voirie communale, le Maire informe le Conseil municipal que des travaux de réfection de la voirie sont prévus au budget communal 2020.

Afin de réaliser ces travaux, M. le Maire a sollicité la société EUROVIA pour obtenir un devis qui s'élève à 9936€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis de la société EUROVIA pour un montant de 9936€ TTC.

2020/44 PARTICIPATION ALSH/CLSH

Par délibération n°2020-31, le Conseil municipal a validé l'augmentation de la participation aux frais des ALSH/CLSH. Cependant, les montants des participations en fonction des périodes sont à rectifier.

En effet, ni la convention, ni son avenant ne couvrent explicitement la période estivale 2020, or une famille germinoise fréquente ce centre pendant l'été.

Aussi, le Conseil municipal doit à nouveau se prononcer sur le montant de l'aide pendant l'été 2020 qui s'élève à 10,50€/jour/enfant au lieu de 9,50€ en l'état actuel de la délibération n°2020-31.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

- **VALIDE** la participation versée aux ALSH/CLSH selon les modalités suivantes :
 - 9,50€ par jour et par enfant du 1er janvier au 1er juillet 2020 ;
 - 10,50€ par jour et par enfant à partir du 2 juillet 2020.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

2020/45 BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour pouvoir prendre en charge les amortissements et les reprises de subventions de l'exercice 2020, il convient de rajouter des crédits :

- au compte 6811 du Chapitre 042 à la section de fonctionnement pour un montant de 0,27 centimes d'euros
- au compte 1391 Chapitre 040 à la section investissement pour un montant de 0,46 centimes d'euros.

Il est donc proposé d'effectuer les modifications suivantes :

| SECTION FONCTIONNEMENT | |
|---|---------|
| Chapitre 024 / Article 61523 Entretien et réparation réseaux | - 0,27€ |
| Chapitre 042 / Article 6811 Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles | + 0,27€ |

| SECTION INVESTISSEMENT | |
|--|---------|
| Chapitre 23 / Article 2315 Installations, matériel et outillage techniques | - 0,46€ |
| Chapitre 040 / Article 1391 Subventions d'équipement | + 0,46€ |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à mains levées :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget assainissement de la Commune de l'exercice 2020, pour les sections de fonctionnement et d'investissement.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Agenda des élus :
 - 01/09, 18h30 : Conférences des maires de la CCVIA, Saint-Médard-sur-Ille
 - 02/09, 10h : rencontre du commissaire chargé de l'enquête publique sur la révision du zonage de l'assainissement collectif
 - 03/09 : rencontre du représentant de la SNCF au sujet de la ligne Rennes/St-Malo
 - 04/09, 18h, salle des sports : Forum des associations
 - 08/09 : Conseil communautaire
- Dates des prochains conseils municipaux :
 - 17/09/2020 à 20h

Séance levée à 21h10.

A Saint-Germain-sur-Ille, le 1^{er} septembre 2020

Le Maire

Bertrand LEGENDRE

